



## ● *Nouvelles modalités d'obtention d'une Carte Nationale d'Identité*

La carte nationale d'identité (CNI) vous permet de justifier de votre identité et de votre nationalité française. Elle est utile pour certaines démarches (concours, inscription Pôle Emploi, vote, inscription sur les listes électorales, opérations bancaires, carte vitale etc.)

En cours de validité, la carte nationale d'identité sert aussi de document de voyage et vous permet de vous rendre librement dans les pays de l'Union Européenne. Elle est valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

**ATTENTION** : A compter du 8 mars, les demandes se feront dans les mairies équipées d'un DR (Dispositif de Recueil d'empreinte).

**La mairie de SEYNE est équipée de ce dispositif, le traitement des dossiers se fera uniquement sur rendez-vous les mardis et jeudis de 9h à 11h30.**

Désormais, vous pouvez faire une pré-demande de CNI en ligne via le site [www.ants.fr](http://www.ants.fr).

Ce télé-service dispense l'utilisateur de remplir le formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place. Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). L'utilisateur devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

### **À savoir :**

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

**Pour plus d'information, vous pouvez nous joindre au 04.92.35.00.42 et suivre ce tutoriel :**

- <https://youtu.be/A1wgcLM4Vgw>

## ● *Le vote par procuration*

### **Vote par procuration :**

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa n°14952\*01 disponible sur « service-public.fr ». Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail). Le mandataire devra se présenter muni de sa propre pièce d'identité au bureau de vote.

## ● Informations diverses

**Coupures d'électricité** : en raison de travaux sur le réseau; ENEDIS prévoit des coupures d'électricité le jeudi 9 mars de 9h00 à 11h00 et le vendredi 10 mars de 14h30 à 16h30 au quartier Serre Vinatier, Haute Gréyère, Haut Chardavon, Route de Chardavon, La Robine, Les Auches.

**Conseil Municipal** : Une réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 13 mars à 20h30 en Mairie.

**Emploi du feu** : L'emploi du feu est réglementé entre le 15 mars et le 15 octobre par arrêté préfectoral.

- du 15 mars au 14 juin et du 15 septembre au 14 octobre : une déclaration doit être faite (imprimé à retirer en mairie ou à télécharger sur le site Internet de la mairie).

- du 15 juin au 14 septembre : une demande de dérogation doit être faite (imprimé à retirer en mairie ou à télécharger).

**Ouverture de la pêche** : le 11 mars 2017.

**Passage à l'heure d'été dimanche 26 mars** : avancez vos montres d'une heure.

## ● Agenda du mois

- **Samedi 18 mars** : **Cinéma de Pays**, à la Maison de Pays, séances à 18h et à 20h30
- **Vendredi 24 mars** : **Concours de contrée**, à la Maison des Jeunes  
renseignement : 06 88 36 43 44
- **Samedi 25 mars** : **Plateau de rugby**, à la Maison des Jeunes  
renseignement : 04 92 34 86 07



### Accueil du public :

Du lundi au Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h / Mercredi : 9h à 12h

Demande de passeport et de CNI sur rendez-vous :  
mardis et jeudis de 9h à 11h30

Tél. : 04.92.35.00.42 / Fax. : 04.92.35.18.98

Courriel : [mairie@seynelesalpes.fr](mailto:mairie@seynelesalpes.fr) Site : [www.seynelesalpes.fr](http://www.seynelesalpes.fr)

**Directeur de la publication** : F. HERMITTE

**Ont participé à ce numéro** : Sandrine JULIEN

**Pour vous inscrire ou vous désinscrire à Seyn'info** :  
Envoyez un courriel à [accueil@seynelesalpes.fr](mailto:accueil@seynelesalpes.fr)

